RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

15/04/2026

N° E26000039 /45

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission

Vu, enregistrée le 02/04/2026, la lettre par laquelle le président du Syndicat des Mobilités de Touraine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet d'élaboration du plan de mobilité de l'agglomération Tourangelle présenté par le Syndicat des Mobilités de Touraine ;

Vu la décision en date du 1er novembre 2025 par laquelle le président du tribunal a donné délégation permanente à Monsieur Denis LACASSAGNE, vice-président, délégué aux enquêtes publiques, à l'effet de désigner les commissaires enquêteurs chargés des enquêtes publiques et leurs suppléants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

Article 1er : Il est constitué pour le projet susvisé une commission composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Francis LERE

Membres titulaires :

Madame Nicole TAVARES
Madame Nadine JOUINT

En cas d'empêchement de Monsieur Francis LERE, la présidence de la commission sera assurée par Madame Nicole TAVARES première membre titulaire de la commission.

Article 2 : Madame Pascale LELU est désignée en qualité de suppléante au commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur

Article 4 : La présente décision sera notifiée au président du Syndicat des Mobilités de Touraine, aux membres de la commission et à Madame Pascale LELU.

Le président délégué,

Denis LACASSAGNE